

III.

Donation de l'Eglise de Ruffey à l'abbaye de Saint-Oyan, par Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne (1).

Carta Ecclesie de Rufiaco, 1106.

M. Chevalier place ce lieu à Ruffey-sur-Seille (2). Le territoire de ce village renfermait trois prieurés : celui de la Madeleine, à l'abbaye d'Abondance (3), celui de Saint-Christophe, à l'abbaye de Saint-Marcel-lès-Chalon (4), et celui de Saint-Oyan ou d'Oisenans, à l'abbaye de Saint-Oyan ou Saint-Claude (5). M. Chevalier, qui s'arrête à ce dernier monastère, ignore que, bien avant 1106, il appartenait à cette abbaye. Un diplôme de Lothaire, de 855 (6), le confirme déjà entre ses mains, sous le nom d'*Ausinincus*, forme primitive du nom d'Oisenans, qui est celui d'un quartier de Ruffey où il était situé. Comment une possession aussi ancienne aurait-elle pu devenir, en 1106, l'objet d'une donation nouvelle ?

La charte prouve que l'Eglise de Ruffey, objet de la donation, était située dans le diocèse de Vienne. L'archevêque Guy y stipule, au profit de ses successeurs, certains droits ecclésiastiques qui devaient être payés perpétuellement (7).

(1) *Revue du Lyonnais*, 3^e série, V, p. 78.

(2) Département du Jura, canton de Bletterans, arrondissement de Lons-le-Saunier.

(3) Dictionnaire du Jura.

(4) Le grand pouillé de Cluny nomme ce monastère : *Prioratus de Ruffeyo*. (Bibl. Cluny, 1710.)

(5) Dict. du Jura.

(6) Dunod, *Hist. des Séquanais*, pr. LXVI.

(7) *In hac autem ecclesia retimimum decem solidos censuales singulis annis et tres libras de cera, exceptis sinodalibus redditibus, videlicet paratis.*